

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS
COMMUNE DE BRACIEUX
COMPTE RENTU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance mercredi 23 février 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 23 février,

A 18h30, le Conseil Municipal de Bracieux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène PAILLOUX, Maire.

PRESENTS : Mme PAILLOUX, M. PINON, M. BEAUMONT, M. VINGERDER, Mme JAUNET, Mme VERRET, Mme GOUABAULT, Mr HASSE, Mme GRAMAIN-BALPE, Mme DEHAYNIN,

ABSENTS EXCUSES :

Mme VAN THUAN, pas présente lors des délibérations

Mme RICHARD est arrivée à 18h40

Mr AFFLARD pouvoir à Mme PAILLOUX

à Mr DUPLAN pouvoir Mme GOUAGAULT

M. CORNUAU pouvoir à Mr PINON

Le quorum est atteint, début du conseil à 18h35 :

Présents : 11

Représentés : 3

Votants : 14

Madame le Maire rappelle à l'assemblée présente que le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier dernier a été transmis par mail, celui-ci est validé à l'unanimité.

N°41025-D005-2022

1. Finances : Groupement de commande gestion des lieux de baignades sur la communauté de communes du Grand Chambord.

Le conseil municipal a renouvelé son adhésion au marché à procédure adaptée concernant la gestion des lieux de baignades de la communauté de Communes du Grand Chambord. Il sera conclu pour la saison estivale de 2022.

N°41025-D006-2022

2. Projet : Vidéo protection

Le conseil municipal a échangé sur la pertinence de la mise en place d'un système de vidéo-protection sur la commune de Bracieux. Il souhaite diminuer les actes d'incivilités publics, diminuer les dégradations des biens publics, restreindre les actes liés à la petite criminalité et aider les services de Gendarmerie. Madame le maire a rappelé que toutes les autres communes autour étaient en train de s'équiper petit-à-petit, et que notre commune sera soutenue par la préfecture à hauteur de 80% dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Le conseil municipal à la majorité a validé le projet de vidéo protection au sein de la commune de Bracieux (13 pour et 1 contre)

3. **Urbanisme** : Droit de Prémption sur bien immobilier

Madame le Maire a rappelé à l'assemblée présente que lors de la dernière séance du conseil municipale ce droit de préemption sur bien situé rue de la tréfilerie était mise en vente avait été ajournée, par manque d'information.

Madame le Maire a expliqué la réglementation sur le droit de préemption, que la mairie n'avait pas le budget, mais quelle était en recherche auprès des partenaires. Et que l'emplacement de ce bien était pertinent, qu'il justifiait que la commune étudie ce projet.

Le conseil municipal à la majorité a décidé de faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 4 rue de la tréfilerie pour les projets suivants : délocalisation de la médiathèque pour agrandir l'accueil de loisir sans hébergement, réaliser un parking pour les agents et les élus de la mairie, et agrandir le restaurant scolaire. (11 pour, 2 contres et 1 abstention).

N°41025-D008-2022

4. **Finances** : Dossier DETR aménagement du centre bourg

Madame le maire rappelle que courant 2021, suite à une sollicitation du préfet afin d'obtenir un complément de subvention sur le projet ALSH qui a été dépassé significativement. Après consultation de nos projets en cours, nous avons redéposé deux dossiers dont celui appelé « aménagement du centre bourg ». Le conseil municipal valide le montant total du projet à 14016.00€ H.T. concernant ce projet, et valide la réalisation d'une partie par un agent de Mont-près-Chambord avec véhicule pour un montant de 2556.16€

N°41025-D009-2022

5. **Finances** : Remboursement avance sur frais carte grise

Vu l'article Art. L. 2123-18-3 du code des collectivités territoriales : Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal.

Madame le maire explique que suite à l'acquisition du camion Mercedes en début 2021, nous avons rencontré plusieurs difficultés pour le faire immatriculer. La dernière en date est le mode de règlement car par notre intermédiaire nous avons besoin de régler par carte bancaire ou chèque. Il ne s'avère qu'aucun de ces deux derniers n'est disponible pour la commune de Bracieux.

De plus, nous avons appris courant de semaine que la remorque agricole qui a été achetée en 2020 a besoin d'être immatriculée également. Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à madame le maire pour avancer les frais de relatif à ces deux immatriculations et se faire rembourser par la collectivité.

N°41025-D010-2022

6. **Finances** : Subvention Tour du Loir-et-Cher

Madame le maire explique que la commune de Bracieux accueille, cette année le passage du Tour-du-Cher, le mercredi 13 avril prochain. Cet organisme sollicite une subvention d'organisation correspondant à 1306×0.12 , soit un montant total de 159.72€.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'attribution et le versement de la somme de 159.72€ à l'association du Tour de Loir et Cher.

7. Finances : Convention refuge de Sassay

Madame le maire explique que nous collaborons depuis quelques années, concernant la gestion des animaux errants, avec le refuge de Sassay. Il nous propose de renouveler notre convention au tarif de 1030.16€ pour l'année 2022. Le conseil municipal à l'unanimité valide la signature de la convention avec le refuge de Sassay pour l'année 2022 pour un montant de 1030.16€.

N°41025-D012-2022

8. Gouvernance : Représentants communaux

Madame le maire explique que suite à la démission de monsieur et madame Angot en octobre dernier, des postes de représentants communaux sont libres et à pourvoir. Le conseil municipal à l'unanimité acte les représentants suivants :

APPEL D'OFFRES

Titulaire : François HASSE

Suppléant : Sylvie DEHAYNIN

C.C.A.S

Représentant : Anne JAUNET

Comité des fêtes :

Représentant : Stéphane DUPLAN

Commission contrôle liste électorale :

Représentant : Sylvie DEHAYNIN

C.C.I.D.

Représentant : Patricia VERRET

Questions diverses :**Mme PAILLOUX :****Espace France Service :**

Le conseil est convié à l'inauguration qui aura lieu ce samedi après-midi.

Election :

Il est rappelé que les élections présidentielles sont les 10 et 24 avril prochain, et nous avons des astreintes au bureau de vote, et besoin personne pour le dépouillement. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat si vous êtes disponible.

Invitation Losar à Neung sur Beuvron :

Nous avons reçu une invitation pour ce Losar. Aucun membre du conseil municipal ne peut s'y rendre.

Mr PINON :**Wifi public :**

Tout est en place, sauf pour le presbytère où nous attendons l'installation d'une box pour faire le lien.

Mme RICHARD :

Ecole :

Le protocole sanitaire est allégé.

Conseil des jeunes :

Rendez vous avec eux le 26 février prochain.

L'action avec le cœur sous le kiosque a été une réelle réussite, celui-ci a été réalisé par les agents communaux et avec des fleurs de récupération.

Ils ont de beaux projets à mettre en place.

Commission des aînés :

Elle aura lieu le 9 mars prochain à 18h30, pour organiser le repas des aînés du 3 avril prochain.

Mr BEAUMONT :

Conseil des jeunes :

Remerciement fait au Joyeux Lutins qui propose un atelier pour apprendre à s'exprimer, en mars.

Il prévoit une chasse aux œufs en avril.

Piscine :

Le résumé de la commission est en cours, il est prévu un flyer pour présenter toutes les manifestations de Bracieux cet été.

Gymnase :

La réunion avec les associations et le collège a eu lieu, nous n'avons pas eu les plans du projet. Il reste l'organisation du lieu de stockage pour les associations utilisatrice du gymnase, durant la fermeture de celui-ci.

Finances :

Nous allons devoir travailler sur le budget rapidement.

Dates conseils :

- Mercredi 27 avril 2022
- Mercredi 25 mai 2022
- Mercredi 29 juin 2022

Dates élections 2022 :

Présidentielles

- Dimanche 10 avril 2022
- Dimanche 24 avril 2022

Législatives

- Dimanche 12 juin 2022
- Dimanche 19 juin 2022

Fin du conseil municipal à 20h02